



Ville de  
**Linselles**

**Extrait du registre****des délibérations du Conseil Municipal  
DE LA COMMUNE DE LINSELLES**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février,  
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la  
convocation et sous la présidence de Madame le Maire, au lieu de  
ses séances (Mairie, salle d'honneur),

**Séance du 15 février 2024**

**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**2°- Conseil Municipal convoqué le 9 février 2024**

**3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, *adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Joséphine BROUTIN, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *conseillers délégués*.
- M. Olivier SURMONT, M. Pascal MARESCAUX, Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *conseillers municipaux*.

**4°- Pouvoirs :**

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Conseillère déléguée,
- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué,
- Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Isabelle POLLET, Maire,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Damien BEHIN-CAU, Conseiller délégué.

**5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR**

**6°- Absent excusé : Néant**

**7°- Absent non excusé : Néant**

**8°- Membre démissionnaire : Néant.**

Délibération n° 2024-02-01

**ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE A LA SUITE DE LA DEMISSION DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT**

**Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire**

***Exposé :***

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-7 et L.2122-7-2 ;  
Vu la délibération n°2023-06-01 du 1<sup>er</sup> juin 2023 créant un poste supplémentaire d'adjoint, fixant le  
nombre d'adjoints à huit,

Vu la lettre de démission de Mme Virginie SEYNAVE de ses fonctions de 5<sup>ème</sup> adjoint au maire  
déléguée à la culture, associations culturelles et événementiel en date du 17 janvier 2024, adressée  
à Monsieur le Préfet du Nord et acceptée par ce dernier le 29 janvier 2024.

Considérant que Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au remplacement de Madame Virginie SEYNAVE par l'élection d'un nouvel adjoint au maire et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération susvisée.
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir le cinquième rang.

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.

Conformément au code général des collectivités territoriales, l'élection d'un seul adjoint se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs.

Le conseil municipal propose de laisser un délai de quelques minutes pour le dépôt, auprès du maire, du nom des candidats à la fonction d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, Madame le Maire constate la candidature de :

. **Mme Joséphine BROUTIN du Groupe Vivre Linselles Ensemble**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **4**

Nombre de votants : **23**

Nombre de suffrages blancs : **1**

Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **22**

Majorité absolue : **12**

Nombre de voix obtenues : **22**

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté au scrutin secret. Mme Joséphine BROUTIN a obtenu 22 voix. Elle est élue 5<sup>ème</sup> Adjoint.

Transmis en Préfecture le **28 FEV. 2024**  
Acte certifié exécutoire à dater de ce jour

La Secrétaire de séance,

Amandine VASSEUR



Pour extrait conforme,  
Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

